

**Présents :** Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Terrier, Pierre Suzzarini, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Améline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin.

**Suppléants avec voix délibérative :** Jean-Yves Capron.

**Suppléants sans voix délibérative :** Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Jean-Pierre Barba.

**Pouvoirs :** Pierline Hunckler à Laurent Viallard, Jean-Bernard Bellier à Gérard Dangles, Colette Giroud à Marie-Christine Viola, Jeanne Lucsanzky à Marc Delmas, Frédéric Troy à Marie-Claire Terrier, Bernard Coquet à Marcel Calvat, Frédéric Aubert à Jean-François Helly.

Anne-Marie Barbe est désignée Secrétaire de séance.

Jérôme Fauconnier félicite Marie-Claire Terrier pour son élection en tant que conseillère régionale.

### **Approbation du compte rendu du conseil du 9 novembre 2015**

Laurent Viallard demande qu'une modification soit apportée au point 13 «... Selon Laurent Viallard, il y a des commissions sur ces sujets, mais les conseillers municipaux ne sont que rarement convoqués.... Le mode de fonctionnement est à discuter.»

☞ **2 abstentions**

### **Présentation « Sur les Pas des Huguenots »**

*Présentation faite par Johannes Melsen, chef de projet de l'association nationale « Sur les Pas des Huguenots ».*

Il s'agit d'un projet international et national dont l'itinéraire s'appuie sur l'exil des huguenots et dont les principaux objectifs sont :

- Réaliser un itinéraire culturel de randonnée afin de mettre en valeur le patrimoine culturel,
- Apporter un soutien à l'attractivité touristique,
- Sensibiliser la coopération internationale.

Cet itinéraire, dont le point de départ est à Poët Laval dans la Drôme et l'arrivée à Bad Karlshafen en Allemagne, a une distance totale de 1800 kms. Il y a 29 étapes françaises, et en ce qui concerne le Trièves, il y a 38 kms de GR balisés, 3 bourgs « étapes » et 25 hébergeurs directement concernés puisque situés directement sur le tracé.

#### **Arrivée Michel Picot**

Les utilisateurs sont des randonneurs individuels et des familles mais aussi des groupes et des clubs de randonneurs liés à l'église protestante mais cette randonnée s'ouvre petit à petit à d'autres randonneurs.

Il convient de souligner la qualité de l'assistance : le balisage, les panneaux d'informations, un site internet quadrilingue et lisible avec un logo directement lié au projet, un topoguide précis et clair, le tout en partenariat avec la Région Rhône-Alpes.

L'offre évolue avec une variante vélo (cyclotourisme) et à cheval et un développement des itinéraires associés depuis les Cévennes et le Lubéron ; itinéraires qui se raccordent à l'itinéraire existant dans le Diois.

L'itinéraire culturel a été labellisé à la fois au niveau européen par le Conseil de l'Europe et par la Fédération Française de randonnée.

La promotion s'effectue de manière élargie et permanente par le biais de salons, de présentations et de manifestations mais aussi dans le cadre de festivals ou devant des élus. La communication se fait via la presse et les médias.

L'association participe aux manifestations locales et veille à la fidélisation de la clientèle et à la satisfaction des touristes.

Ce réseau international contribue à apporter des retombées locales touristiques : restauration, hébergement et commerces locaux.

L'importance de ce projet porte sur les échanges entre les pays et sur le fait de partager l'idée d'une appartenance à l'Europe ; il s'agit d'un projet commun et d'une histoire commune.

Gérard Dangles, administrateur de cette association, confirme qu'il s'agit d'un projet formidable pour le Trièves qui permet de faire connaître le territoire. Aujourd'hui, le Trièves a à faire face à une activité touristique étriquée ; ce chemin permet d'enrichir le tourisme. Il fait le parallèle avec le chemin de Compostelle qui a permis le développement de petites communes.

Guy Percevault rappelle l'investissement de la CCT par le biais de subventions pour cet itinéraire. Et maintenant, quels sont les projets concrets pour le Trièves ?

Mr Melsen espère que la CCT continuera à s'investir et à participer financièrement à ce projet. Il faut, aujourd'hui, conforter et finaliser le topoguide. D'ici 2 ou 3 ans, les demandes de subvention iront à la baisse car il n'y aura plus de grand chantier. Tout a été créé. Il convient désormais de continuer à mobiliser les prestataires et les garder présent.

Jérôme Fauconnier remercie Johannes Melsen pour sa présentation.

### 1- Budget Principal : DM 3

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement				
MOTIF	Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Participation Leader 2014/2015	6554	Participations	+ 4 500,00 €	
	64111	Rémunérations	-4 500,00 €	
Section d'investissement				
MOTIF	Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Changement serveur	2313	Constructions	-30 000,00 €	
	2183	Matériel informatique	+ 30 000,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Vote : Budget Principal : DM n°3

☞ Adopté à l'unanimité

### 2- Budget Eau : DM 2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2015, de la façon suivante :

Section d'investissement				
MOTIF	Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Changement véhicule	2315	Travaux	-20 000,00 €	
	2182	Véhicules	+ 20 000,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Vote : Budget Eau : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

### 3 – Autorisation de dépenses à hauteur de 25% des budgets d'investissements 2015 avant le vote des budgets 2016

Dans l'attente du vote du budget 2016, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2015; à savoir :

➤ **Rappel budget Investissement 2015 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
<b>Budget Principal</b>	10 050 €	93 370 €	1 764 411 €
<b>Budget OM</b>	1 000 €	403 688 €	105 987 €
<b>Budget EAU</b>	800 €	42 500 €	1 135 717 €
<b>Budget Ecoles</b>	30 000 €	36 215 €	
<b>Budget Immo La Croizette</b>		17 875 €	
<b>Budget Tourisme</b>	1 500 €	64 550 €	

➤ **Limite de 25 % des investissements budgétés en 2015 :**

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
<b>Budget Principal</b>	2 512 €	23 342 €	441 102 €
<b>Budget OM</b>	250 €	100 922 €	26 496 €
<b>Budget EAU</b>	200 €	10 625 €	283 929 €
<b>Budget Ecoles</b>	7 500 €	9 053 €	
<b>Budget Immo La Croizette</b>		4 468 €	
<b>Budget Tourisme</b>	375 €	16 137 €	

A la demande d'un conseiller communautaire, le Président confirme qu'un point sera fait au moment du vote du budget.

**Vote : Autorisation de dépenses à hauteur de 25% des budgets d'investissements 2015 avant le vote des budgets 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### 4- Modification du tableau des effectifs

Les modifications ont été présentées en réunion du Comité technique le 1<sup>er</sup> décembre dernier et ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres.

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2015-100	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 23h17 hebdomadaires	A effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2016  Demande de diminution de temps de travail de 2 agents du service vie scolaire	2016-100	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 20h09 hebdomadaires
2015-46	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 16h00 hebdomadaires		2016-46	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 13h30 hebdomadaires
2014-25	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires	Avancements de grade 2015	2015-25	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
2012-62	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe à 28 heures hebdomadaires		2015-62	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à 28 heures hebdomadaires à effet du 1 <sup>er</sup> juillet 2015
2012-75	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à 27 heures hebdomadaires		2015-75	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe à 27 heures hebdomadaires à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
2014-91	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à 26h44 hebdomadaires	Poste vacant au service vie scolaire Suppression au 1 <sup>er</sup> janvier 2016		

Laurent Viillard s'étonne de l'importance de la rétroactivité sur les 3 avancements de grade 2015.

Karine Matuszynski indique que les ratios d'avancement de grade ont été validés par le comité technique puis votés par le conseil en juillet dernier. C'est sur la base de ces ratios que les avancements de grade 2015 ont été décidés. La procédure administrative s'achève tardivement mais les agents étaient promouvables en janvier 2015 d'où la rétroactivité.

Laurent Viillard s'étonne à propos du poste non pourvu au service Vie scolaire.

Karine Matuszynski répond que le besoin a été pourvu notamment par les postes votés en septembre dernier.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **5- Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien à la trésorerie de Mens pour l'année 2016**

La Communauté de Communes du Trièves met depuis plusieurs années à disposition de la Trésorerie de Mens un adjoint technique à hauteur de 2 heures hebdomadaires et 52 semaines par an pour assurer l'entretien des locaux. Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2016 pour un coût horaire actualisé de 19.79 € soit un coût annuel de 2058.16 €.

**Vote : Convention de mise à disposition d'un agent d'entretien à la trésorerie de Mens pour l'année 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **6- Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2016**

La convention de mise à disposition d'un agent technique polyvalent à l'Age d'Or arrive à son terme le 31 décembre 2015. Il est donc proposé de renouveler cette convention en portant le temps de travail de 50 à 75% d'un poste d'adjoint technique compte tenu des besoins de l'EHPAD pour l'année 2016. Coût annuel = 22 924 € pour un temps de mise à disposition de 26h15 hebdomadaires.

**Vote : Convention de mise à disposition d'un agent technique entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **7- Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2016**

Une convention a été signée pour l'année 2015 en vue de la mise à disposition d'une partie du poste de responsable du service Finances de la CCT au CIAS pour une durée annuelle de 232 heures soit 19,5hres mensuelles et pour un coût annuel de 4100€. Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2016 pour le même volume horaire et de réévaluer le montant en fonction du coût réel (celui-ci n'ayant pas été réévalué depuis 2011). Coût réel pour 232 heures annuelles = 5 644 € soit +1 544 € pour le budget de l'Age d'Or. Compte tenu de ce coût non prévu au budget 2016 il est proposé de régulariser en 2 temps soit + 772 € en 2016 et + 772 € en 2017.

Yann Souriau trouve qu'il existe une surenchère quand il est question de mise aux normes de sécurité ; ne pourrait-on pas avoir une démarche partagée ?

Pour un bâtiment tel que l'EHPAD, la commission de sécurité du SDIS passe régulièrement. Ce sont les organismes de tutelle qui décident répond Marie-Jo Villard.

En ce qui concerne les écoles, il y a obligation d'être aux normes. En ce qui concerne des bâtiments comme les mairies, il y a une réglementation et il paraît compliqué de ne pas l'appliquer ajoute Jérôme Fauconnier.

Pour Jean-Pierre Agresti, des prestations sont édictées pour l'incendie etc.... Certaines sont à respecter impérativement mais d'autres sont moins primordiales. Il faudrait vraiment cibler par ordre d'importance et un travail en commun serait bien, les maires ayant parfois une profonde méconnaissance de ces choses là.

Pour Jérôme Fauconnier, ce serait bien d'avoir une sorte de référentiel même si cela relève de la seule responsabilité du maire et ne concerne pas la CCT.

**Vote : Convention de mise à disposition d'un agent administratif pour les missions budgétaires et comptables entre la CCT et l'EHPAD pour l'année 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **8- Marché de fournitures & services « Vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT »**

Par délibération en date du 6 juillet 2015, le conseil communautaire a autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour les vérifications périodiques des équipements et des installations de la communauté de communes et de l'établissement « l'Age d'or » ;

Vu la consultation lancée par avis d'appel public à la concurrence en date du 23 octobre 2015 et après analyse des offres, le Président propose au conseil communautaire d'attribuer, pour une durée de 4 ans, les lots du marché aux entreprises dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- Lot 1 : Vérification périodique réglementaire des installations électriques : titulaire : Apave : 3 900 € TTC/an.
- Lot 2 : Vérification des installations de chauffage, de gaz et de ventilation : Apave : 300 € TTC/an
- Lot 3 : Vérification des installations et équipements de sécurité incendie : Apave : 1 500 € TTC/an
- Lot 4 : Vérification périodique d'ascenseurs et monte- charges : Apave : 702 € TTC/an.

- Lot 5 : Vérification réglementaire périodique des aires de jeux : Dekra : 177,6 € TTC/an.
- Lot 6 : Vérification périodique des appareils de lavage : Apave : 288 € TTC/an
- Lot 7 : Surveillance des légionnelles : infructueux.
- Lot 8 : Vérification périodique des installations de ventilation : Dekra : 108 € TTC/an.
- Lot 9 : Vérification périodique des portes et barrière automatique et semi-automatique : Dekra : 417.6 € TTC/an.
- Lot 10 : Vérification périodique des compacteurs à déchets : Dekra : 182.4 € TTC/an.
- Lot 11 Vérification périodique des blocs autonome de sécurité BAES : Sasic : 2 520 € TTC/an.
- Lot 12 : Vérifications techniques quinquennales des ascenseurs et vérifications relatives à la sécurité incendie dans les ERP : Dekra : 1 296 € TTC/an

**Vote : Marché de fournitures & services « Vérifications périodiques des équipements et des installations de la CCT »**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **9- Tarif redevance OM 2016**

Il est proposé au conseil de fixer, après avis de la commission Déchets, le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères 2016 à **148 €** (tarif inchangé depuis 2013).

Michel Picot demande si les aménagements qui ont suivi l'arrêt de la collecte en porte à porte ont porté leurs fruits.

Ces aménagements permettent de maintenir le tarif à 148€.

Pour Laurent Viallard, il est important de veiller à l'impact paysager : les gros bacs sont toujours à l'extérieur, sans zones de stockage ce qui dégrade l'environnement et risque de poser problème quand il y aura de la neige. D'autre part, il a été interpellé à propos de différences de traitement entre certains commerces et restaurants.

Christophe Drure : « Il s'agit de points provisoires qui disparaîtront lors de la mise en place des containers semi-enterrés ». En ce qui concerne une éventuelle différence de traitement entre usagers, il est étonné et n'a aucune information sur ce point précis. Il en discutera avec le responsable du service.

**Vote : Tarif de la redevance OM 2016**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **10- Avenant au contrat Eco-Emballage dans le cadre du tri sélectif « tout plastique »**

Eco-Emballages a mené de 2011 à 2013, en partenariat avec 51 collectivités volontaires, une expérimentation consistant à tester des consignes de tri élargies pour les déchets d'emballages ménagers en plastiques.

Cette expérimentation a permis d'étudier l'opportunité de l'extension au niveau national.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature d'un avenant avec l'organisme Eco-Emballages afin d'intégrer dans le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) les dispositions techniques, juridiques et financières spécifiques portant sur l'accompagnement de la collectivité dans l'extension des consignes de tri pour les emballages ménagers en plastiques.

Guy Percevault souligne l'importance de communiquer sur ce sujet car les habitants sont parfois un peu perdus en matière de tri.

Une campagne de communication sera faite à destination des habitants. Le tri sera désormais plus simple car identique sur le territoire national indique le Vice-président.

**Vote : Avenant au contrat Eco-Emballage dans le cadre de l'extension des consignes de tri sélectif des déchets ménagers en plastiques**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **11- Avenant n°1 au contrat de tri avec la société de tri d'Athador**

La STAR et la CC du TRIÈVES ont été retenus par Eco-Emballages pour étendre à compter du 1er janvier 2016 les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

L'objet du présent avenant est ainsi d'intégrer, jusqu'au terme du marché notifié le 25 mars 2013, les nouvelles conditions techniques et économiques qu'impliquent le passage au « tous plastiques » et le choix de la valorisation des refus de tri.

L'article 6.2 du CCTP est modifié afin d'ajouter à la dénomination des déchets admissibles et recyclables pour l'application du contrat, les nouveaux déchets ci-dessous issus des collectes sélectives :

- Films
- Pots
- Barquettes
- Couvercles, opercules, sachets...

Pour tenir compte du surcoût d'exploitation induit par le traitement de ces nouvelles résines, le montant figurant au Bordereau des Prix Unitaires –sera automatiquement modifié dès la notification



par la Collectivité de sa décision, pour passer de 250 à 270 euros/tonne entrante (Traitement (Tri)), étant précisé que la Collectivité pourra bénéficier des nouveaux soutiens d'Eco-Emballages de 800 €/t conformément à l'annexe 5 article 5.1 du barème E.

Le traitement du refus de tri ne subira aucune modification de prix.

Le présent avenant entrera en vigueur le 1er janvier 2016 : applicables aux prestations de traitement postérieures à cette date.

Le conseil est invité à autoriser le Président à signer le présent avenant.

**Vote : Avenant n°1 au contrat de tri avec la société de tri d'Athanor**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **12- Enfouissement des containers semi-enterrés « Ordures Ménagères » et « tri sélectif » - sollicitation des aides du Département et de l'organisme ECOFOLIO**

La communauté de communes dans un souci d'harmonisation du service rendu aux habitants et de maîtrise des coûts de collecte, a approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 septembre 2014, après avis favorable de la commission déchets, le projet de réorganisation de la collecte des déchets ménagers avec pour objectif une collecte sur l'ensemble du territoire sur des points d'apports volontaires aménagés avec des containers semi enterrés (CSE).

La collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaires est désormais effective sur les 28 communes du territoire. La 2<sup>ème</sup> phase du projet consiste à procéder à l'installation des containers semi enterrés « ordures ménagères » et « tri sélectif » sur les points d'apports volontaires recensés.

Le plan de financement de ce programme d'installation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Fourniture CSE OM	485 130 €	Conseil Départemental	713 986 €	55 %
Pose CSE OM	292 437 €	ECOFOLIO	114 802 €	9 %
Fourniture CSE papiers	91 416 €	Emprunt	99 369 €	7 %
Pose CSE papiers	46 800 €	Autofinancement CCT	370 000 €	29 %
Fournitures CSE	182 832 €			
Pose CSE	93 600 €			
Pose stock CCT	32 571 €			
Maitrise d'œuvre	33 371 €			
Panneaux information	40 000 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 298 157 €</b>	<b>TOTAL DES</b>	<b>1 298 157 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil est invité à approuver ce programme et à autoriser le Président à solliciter :

- Les aides du Conseil Départemental 38
- Les aides d'ECOFOLIO dans le cadre du développement et de l'enfouissement des containers de tri sélectif « Papiers » et autoriser le Président à signer la convention correspondante

La réalisation porte sur la totalité du territoire et le démarrage est plutôt pour fin 2016.

Frédérique Puissat indique qu'il y a 2 possibilités de soutien financier du département ; soit via la taxe d'aménagement départementale soit via la dotation territoriale. Un travail est en cours sur ce sujet.

**Vote : Enfouissement des containers semi-enterrés « ordures ménagères » et « tri sélectif » - sollicitation des aides du Conseil Départemental et de l'organisme ECOFOLIO**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **13- Approbation du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères**

Compte tenu des nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire et des nouvelles consignes de tri sélectif concernant les plastiques, il est proposé au conseil communautaire de modifier le règlement de collecte des déchets ménagers de la communauté de communes.

Certaines modifications sont demandées :

Paragraphe 3.1 : préciser « la collecte en **marche arrière** est **interdite** ; la manœuvre n'étant pas considérée comme une marche arrière.

Paragraphe 3.2 : préciser « la collecte des ordures ménagères est exécutée 1 fois par semaine **au minimum** par commune »

Marcel Calvat souhaiterait avoir des informations sur le volume des déchets par commune.

Ce n'est pas possible car il n'existe pas de système de pesée embarquée les camions de collecte. Le bilan est fait pour l'ensemble du Trièves.

En ce qui concerne la fréquence du nettoyage des containers, le Vice-président indique que les containers sont nettoyés une fois par an en interne sachant qu'il y a 500 à 600 containers répartis sur

l'ensemble des territoires. Les communes peuvent les nettoyer elles-mêmes. Les agents communaux de Roissard le font régulièrement.

Christophe Drure précise qu'un courrier d'information avec la validation des points d'emplacement des containers semi-enterrés va être adressé aux communes. Il convient de vérifier à qui appartient le foncier dans le cas où une convention soit nécessaire.

Guy Percevault s'inquiète du volume important de déchets déposés par certains professionnels (ex des colonies de vacances) ; les nouveaux points de collecte seront-ils suffisants ?

Pour Christophe Drure, si le tri est bien fait, il n'y a pas de volume important.

Jérôme Fauconnier conseille à ces organismes de se rapprocher des associations de compostage ou d'unité de méthanisation. Il convient de prendre contact avec Sébastien Fillit à la CCT.

**Vote : Approbation du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **14- Adhésion à la CSA3D**

Face à certaines problématiques (évolution des déchets, engagement du Grenelle de l'environnement,...), les collectivités ont souhaité se regrouper dans une démarche partenariale qui a abouti à la création de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) en 2011.

La CSA3D regroupe aujourd'hui 17 collectivités et plus de 2.9 millions d'habitants.

Une charte de coopération a été signée entre les collectivités souhaitant s'engager. L'adhésion est gratuite. Chaque collectivité participe ensuite au financement des projets qui l'intéressent.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Trièves à la CSA3D afin de bénéficier de ce réseau d'échanges autour de la problématique de la gestion des déchets.
- d'approuver la participation de la CCT au financement d'un poste de chargé de mission mâchefers. Le financement du poste est assuré par l'ensemble des collectivités au prorata des tonnages incinérés pour les collectivités qui utilisent l'incinération comme mode de traitement des déchets. Au vu des tonnages d'OM de la CCT, cette participation serait de l'ordre de 500 €.
- De désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Christophe Drure se porte candidat pour être titulaire et Marc Delmas en tant que suppléant.

**Vote : Approbation du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **15- Validation des fiches actions CIMA POIA et autofinancement CCT**

→ **Contexte :**

Le programme CIMA POIA 2015-2020 est piloté par le Syndicat Mixte du Parc du Vercors pour l'ensemble des porteurs de projets de l'Espace Valléen Vercors. Le projet de stratégie de l'espace valléen Vercors a été retenu par le Comité de sélection le 19 octobre 2015.

Le plan d'actions définitif sera transmis aux co-financeurs avant le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de ce programme, la communauté de communes du Trièves propose de mettre en œuvre 4 actions transversales en maîtrise d'ouvrage directe pour un montant de 304 680 €.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions se base sur un co-financement à hauteur de 80% et un autofinancement, à hauteur de 20% soit 60 936 €, étalé jusqu'en 2018.

Fin 2018, les co-financeurs prévoient un état d'avancement, permettant de réajuster le plan de financement le cas échéant.

→ **Descriptif des actions (Fiches actions en annexe) :**

Les actions en maîtrise d'ouvrage de la CCT sont des actions transversales à l'échelle du territoire et du massif du Vercors. Elles répondent aux attentes du territoire en termes de diversification touristique durable et aux orientations des partenaires financiers.

**I/ Accueil touristique, innovation par la création d'un point d'accueil mobile et la mise en place de bornes numériques :**

Coût total estimé : 88 000 €

**Autofinancement CCT : 17 600 €**

Date de début juin 2016 – Date de fin juin 2018

**II/ Création d'une route des savoir-faire :**

Coût total estimé : 37 680 €

**Autofinancement CCT : 7 536 €**

Date de début juin 2016 – Date de fin juin 2018

**III/ Mise en tourisme Balcon Est Vercors :**

Coût total estimé : 68 000 €

**Autofinancement CCT : 13 600 €**

Date de début juin 2016 – Date de fin 2019

**IV/ Itinérance culturelle :**

Coût total estimé : 111 000 €

**Autofinancement CCT : 22 200 € (dont 11 100 € fondsde concours communes Trièves)  
soit 11 100 € part nette CCT**

**Départ P. Suzzarini**

Marie-Claire Terrier s'étonne qu'il soit question d'implanter des bornes alors que cela avait été refusé en commission Tourisme. Elle regrette que la commission n'ait pas acté cette décision. Etre devant le fait accompli lui déplaît. Elle fait part de son mécontentement suite à la fermeture de l'OT de Clelles et mettre des bornes à la place ne lui convient pas. Elle donne la préférence à l'humain pour promouvoir le territoire.

Pour le Président, il s'agit de mettre des bornes où les touristes sont et où la CCT n'est pas représentée comme par exemple le lac. Il rappelle que le BE Stratorial a expliqué qu'il était nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une opportunité offerte par le programme CIMA POIA. Cette expérience lui semble bonne à tenter puisqu'elle nécessite peu de mise de fonds de la CCT.

Pour Yann Souriau, cette décision n'a pas été travaillée en commission et n'est pas partagée. Il a le sentiment d'être devant le fait accompli et déplore que le travail sur un projet commun n'existe pas.

Yann Souriau évoque le sentiment de mécanisation ; les gens des commissions sont heurtés par la manière de faire. L'installation de bornes en lieu et place de personne le gêne.

Pour Jérôme Fauconnier, la présence d'un OT ne fait venir personne. La CCT doit faire de la promotion touristique pour faire venir et faire revenir des visiteurs.

Pour Laurent Viillard, le problème a été pris à l'envers : l'accueil mobile proposé après la suppression de personnel. Juger la qualité touristique sur un nombre de bornes ne lui paraît pas une bonne chose.

Marie-Claire Terrier demande s'il est possible de dissocier l'itinérance des bornes.

Christine Tassan précise que si le dossier est transmis sans les bornes, les subventions seront perdues. Il s'agit d'un package. Par contre, il est possible de parler d'outils d'amélioration d'accueil numériques à la place de bornes. Le dossier sera modifié en conséquence.

En ce qui concerne la route des savoirs faire, le projet est en collaboration entre les services Tourisme et Economie avec la promotion de produits locaux.

Pour ce qui est de la Mise en tourisme du Balcon Est Vercors, il s'agit de la création d'une offre touristique diversifiée faite sur le principe de la découverte du territoire où il sera possible de combiner les produits : location vélo et repas au restaurant etc.....

Quant à l'itinérance culturelle, il s'agit de valoriser la richesse patrimoniale de chaque commune.

Ce projet est porté par le service Culture.

Pour ce qui est des emplois, il s'agit de valorisation d'emplois en interne des services Culture et Tourisme.

**Vote : Validation des fiches actions CIMA POIA 2015-2020 et autofinancement CCT**

**☞ Adopté à l'unanimité**

### **16- Convention dépôt vente**

M. Jean-Pierre Dordain auteur du livre intitulé « Passeur de lumière » propose de mettre en dépôt vente au sein des antennes de l'OTI du Trièves son ouvrage. La convention présentée en annexe a pour but de définir les modalités de dépôt vente de ce livre.

**Vote : convention dépôt vente**

**☞ Adopté à l'unanimité**

### **17- Articles à la vente dans les antennes OTI Trièves**

Le conseil communautaire est invité à approuver les prix des articles proposés à la vente dans les antennes de l'OTI :

<b>Article</b>	<b>Prix de vente</b>	<b>Marge</b>
Livre « Passeur de lumière »- JP Dordain – dépôt vente	34 €	10 %
Poster Mont Aiguille- Planète Photo	4 €	
Livret Ronde des Ponts	3,50 €	
Livre Bernard Freydier « Un siècle de sports d'hiver »	15 €	7 €
Livre « Gresse en Vercors pendant la guerre 39-45 : entre Trièves et Vercors » : Lavault – Quillon- Brun Cosme	15 €	4 €

**Vote : Articles à la vente dans les antennes OTI Trièves**

**☞ Adopté à l'unanimité**

### **18- Panneau d'information touristique sur l'aire du Trièves**

Le service tourisme de la communauté de communes en lien avec la commission tourisme de la commune de Mens et le Département souhaite mettre en place un panneau de promotion touristique pour les villages du Trièves et les acteurs touristiques. Ce panneau sera situé sur l'aire de repos RD 1075 à Monestier du Percy.



Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Achat et pose	5 120 €	Département 40%	2 048 €
		Autofinancement	3 072 €
<b>Total</b>	<b>5 120 €</b>		<b>5 120 €</b>

**Vote : Panneau d'information touristique sur l'aire du Trièves**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 19- Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont

Dans un contexte de forte évolution de la population du secteur de Monestier de Clermont depuis 10 ans, les équipements scolaires intercommunaux situés sur la commune connaissent un phénomène de saturation.

Dans ce cadre, une étude de programmation a été lancée en avril 2015 visant à définir, en concertation avec les membres de la communauté éducative, la nature des travaux à réaliser et l'enveloppe financière à mobiliser pour mener à bien ce projet.

Le programme définit la réalisation des équipements suivants :

- Une école maternelle de 4 classes + 2 classes pour l'école élémentaire permettant notamment la suppression de la classe installée dans un bâtiment modulaire et y compris équipements annexes (cours d'écoles, préaux,...)

Au stade du programme, le projet s'élève à 2 530 430 €.

Le conseil est invité à approuver la sollicitation des aides :

- Du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre du second volet du plan de relance qu'il a initié
- De l'Etat dans le cadre de la DETR 2016

**Vote : Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation des subventions**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 20- Projet de construction d'un restaurant scolaire à Monestier de Clermont

La restauration scolaire des écoles de Monestier de Clermont est actuellement organisée sur 3 sites distincts :

- 90 enfants accueillis au self du collège
- 50 enfants qui déjeunent au centre de vacances APAS à Roissard avec un déplacement en transport en commun
- 70 enfants qui déjeunent à l'ancien gymnase de Monestier de Clermont. Les repas fabriqués dans la cuisine du self du collège sont livrés en liaison chaude

L'extension de la cantine du self du collège et le nécessaire passage en liaison froide pour les cantines scolaires desservies a été l'opportunité pour la communauté de communes de réfléchir à une nouvelle organisation de la restauration scolaire pour les écoles de Monestier de Clermont sur la base d'un restaurant scolaire unique qui permette d'accueillir en deux services tous les enfants. Ce bâtiment pourra également être utilisé par le service scolaire pour des activités pendant le temps périscolaire et également par le centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Au stade du programme, le projet s'élève à 1 057 960 €.

Le conseil est invité à approuver la sollicitation des aides :

- Du Conseil Départemental de l'Isère
- De la CAF de l'Isère
- De l'Etat dans le cadre de la DETR 2016

**Vote : Projet de construction d'un restaurant scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation des subventions**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 21- Versement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2104

Le CEJ finance l'ensemble de l'offre d'accueil de loisirs, de séjours, les Relais Assistantes Maternelles, les Multi accueils et certains périscolaires.

Vu les versements pour l'année 2014, il convient de répartir cette somme selon les projets éligibles à ce contrat.

Projet	Bénéficiaire	Montant
Garderie péri-restauration Sinard maternelle	Mairie de Sinard	1380.62€
Garderie périscolaire et péri-restauration St Martin de la Cluze, Avignonet maternelle	Mairie de Saint Martin de la Cluze	3290.42€
Garderie périscolaire Sinard Treffort maternelle	Association à dos d'âne	156.37€

Garderie périscolaire Château Bernard, Saint Andéol maternelle	SIES	425.94€
--	------	---------

**Vote : Versement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Trièves 2014**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **22- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roissard**

L'article L 5214-16 du CGCT prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. »

Considérant les travaux réalisés par la commune de Roissard dans la salle d'animation communale, à la demande du médecin PMI en vue de l'accueil de la halte-garderie itinérante, pour un montant de 18 436 € HT € financés à hauteur de 14 840 € par la CAF de l'Isère et le conseil départemental de l'Isère, il est proposé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Roissard d'un montant de 1 798 €; soit 50% de la part de la commune hors subventions.

Ce fonds de concours sera inscrit en section d'investissement au Budget primitif 2016.

**Vote : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roissard**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **23- Tarif adhésion au réseau de lecture publique de la CCT**

Le **réseau de lecture Publique** est composé d'une médiathèque tête de réseau (Mens), de deux médiathèques (Le Percy, Monestier-de-Clermont) et 8 bibliothèques relais : Chichilianne, Clelles, Lalley, Saint Jean d'Hérans, Saint Martin de Clelles, Saint Michel les Portes, Tréminis. Depuis septembre 2015, le réseau de lecture publique s'est développé avec l'adhésion de la bibliothèque-relais de Saint-Martin-de-la-Cluze.

Les tarifs proposés à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2016** sont les suivants :

1. **Adhésion famille:** 15€

Cette adhésion pourra être réglée avec le chèque Adhésion culturelle (chéquier jeune du Conseil Général de l'Isère), conformément à la délibération « Convention d'affiliation chéquier Jeune » du 27 février 2012.

2. **Adhésion individuelle:** 10€

3. **Adhésion collectivité et association:** 18€

4. **Adhésion vacanciers (famille et individuel : tarif unique)**

➤ 5 € pour 8 jours

➤ 10 € pour 15 jours

➤ Au-delà une adhésion annuelle 18€

5. **Adhésion hors CCT :**

➤ Famille : 18€

➤ Individuelle : 12€

6. **Gratuité** pour les écoles, structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Trièves, AFR, Lire et Faire Lire, RAM.

Les habitants de la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze payeront pour l'année 2016, les tarifs suivants :

➤ **Adhésion famille:** 10€.

➤ **Adhésion individuelle:** 10€.

Concernant les tarifs adhésion famille, Le conseil Municipal de Saint-Martin-de-la-Cluze s'engage à régler la différence entre 10 et 15 euros, soit 5 euros par adhésion famille, résidant sur la commune. La mairie de Saint-Martin-de-la-Cluze devra prendre une délibération stipulant ce dispositif tarifaire.

**Vote : Tarif adhésion au réseau de lecture publique de la CCT**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## **24 – Questions diverses**

### **☐ Informations diverses :**

#### **Réunions Stratorial :**

Jérôme FAUCONNIER présente une synthèse des réunions de travail sur le Tourisme et les Ecoles qui se sont déroulées avec le BE Stratorial.

« **Tourisme** » : ces réunions ont réuni 16 participants pour la 1<sup>ère</sup> puis 13 participants lors de la 2<sup>ème</sup>. Il est apparu nécessaire pour les personnes présentes de mettre en place une stratégie de territoire autour de produit. Les OT doivent faire évoluer leurs moyens et avoir un véritable rôle de promotion. Le tourisme est l'affaire de tous : de la CCT mais aussi des acteurs sociaux, professionnels et des communes.

Les pistes proposées consistent à définir une stratégie, à identifier et valoriser les éléments et les produits Trièves et à travailler sur la promotion et la fidélisation des touristes.

Il convient de réfléchir à la structure juridique des OT de manière à mettre en place les outils et les moyens pour cette stratégie et de travailler sur la participation des socio-professionnels. Le changement des missions et la montée en puissance des personnels s'avèrent nécessaire pour entrer dans une logique de promotion du territoire.

**Feuille de route d'ici l'été 2016 :**

1/ Définir des limites de l'accueil par le personnel à la fois dans le temps, dans l'espace et dans les tâches effectuées.

2/ Organiser le service Tourisme et travailler sur le lien avec les communes et les professionnels.

3/ Travailler sur la structure juridique des OT et la gestion des bâtiments CCT liés au tourisme et le financement.

« **Ecoles** » : ces réunions ont réuni 22 participants pour la 1<sup>ère</sup> et 26 lors de la 2<sup>ème</sup>. Le statut quo sur la compétence est insatisfaisant mais aucune commune ne souhaite à ce jour remettre en cause l'organisation de cette compétence. La gouvernance entre la CCT et les communes est à faire évoluer. L'organisation technique et administrative est extrêmement fragile et il est essentiel de trouver un nouvel équilibre.

Les pistes proposées consistent à rééquilibrer la centralisation et la proximité ; il convient de trouver un standard communautaire dans les domaines scolaires et périscolaires (harmonisation des moyens affectés à chaque élève) et d'explorer les pistes de mutualisation avec les communes.

**Feuille de route d'ici l'été 2016 :**

1/ Constituer une commission exécutive Vie scolaire et différencier les compétences respectives de la commission exécutive et des conseils d'école,

2/ Définir un standard communautaire et la prise en charge en dehors de ce standard,

3/ Mutualiser les interventions techniques entre les communes et la CCT et définir les champs d'intervention propres sur les bâtiments et les espaces scolaires.

Pour Yann Souriau, il est nécessaire que les communes se réunissent même celles qui n'ont pas transféré la compétence Ecoles.

Selon Guillaume Gontard, il est important que toutes les communes participent et soient associées.

Une présentation des diverses analyses (financière, compétences, loi LeNotre) sera effectuée au prochain conseil indique le Président.

Pour Marcel Calvat, il est dommage de dissocier l'économie et le tourisme. Si les 2 sont réunis, cela permet de créer une dynamique plus importante. Quelles sont les pistes et les axes concrets en terme de promotion ?

Jérôme Fauconnier indique que ces points seront à discuter dans les semaines et les mois qui viennent. Néanmoins, une communication existe déjà entre les services « Economie » et « Tourisme ».

Jean-Pierre Agresti note que la lecture du paysage touristique du Trièves fait apparaître des disparités ; présence de quelques grands axes mais des zones blanches commencent à apparaître. D'où le besoin d'analyser la cause : les communes de Cordéac et de St Sébastien sont devenues un désert alors qu'il y a une dizaine d'années, avec la création de gîtes, le tourisme paraissait lancé. Une partie du territoire de la CCT n'est pas valorisée.

Pour le Président, c'est une question de dynamique mais aussi un cercle vicieux : pas d'activité donc pas d'hébergeurs.

**Autorisation d'urbanisme :**

Michel Picot explique l'avancée du projet : des réunions ont eu lieu ; le service commun ADS pourrait être hébergé par la CCT (soit un équivalent temps plein réparti sur 2 personnes en utilisant les moyens internes de la CCT). Ce service pourrait être à disposition des maires pour traiter l'instruction des PC. Le travail sur le volet technique et le volet financier se poursuit.

Le projet a été diffusé à tous les maires pour leur demander d'adhérer. En réponse, 23 communes ont accepté, 4 ont refusé et 1 commune n'a pas encore répondu. Au final, 7500 habitants sont concernés.

La prochaine étape est la mise en œuvre de ce service. L'Etat arrête d'instruire les PC à la fin du mois de décembre 2015. Il n'y a pas de délai supplémentaire à ce jour mis à part un report jusqu'en fin janvier 2016. La négociation avec la DDT continue pour essayer d'obtenir un délai jusqu'à fin juin 2016. En cas de refus, il faudra impérativement trouver une solution alternative.

En ce qui concerne les 4 communes qui ont refusé, Mens veut développer sa propre instruction. Marcel Calvat précise que Mens a du personnel formé, opérationnel et compétent.

Les autres communes n'ont pas donné de précisions.

Il convient de retravailler notre proposition de manière à se redimensionner exactement sur le besoin couvert.

Marie-Christine Viola s'interroge sur la possibilité d'accepter de nouveaux adhérents ultérieurement une fois que le service commun aura été surdimensionné.

Michel Picot précise que ce point fait partie de la réflexion. Il y a des contraintes d'effectifs sur les prestations qu'on délivre. Reste qu'aujourd'hui, l'impératif est d'obtenir le délai. Une rencontre avec les services de la DDT aura lieu le 17 décembre prochain.

Frédérique Puissat estime qu'il ne faut pas couper les ponts avec la Matheysine même si la solution d'un service commun aux deux EPCI est abandonnée.

**PLU – Cartes communales – RNU :**

Certaines communes ont demandé à titre individuel de rencontrer la DDT. Daniel Niot indique que la DDT propose un rendez-vous le 28 janvier prochain à 9h30 ; le lieu reste à définir. Une invitation va être prochainement transmise.

Pour Jérôme Fauconnier, il serait opportun d'y associer quelqu'un de l'EP SCOT.

**Haut Débit :**

Jean-Pierre Agresti voudrait des informations par rapport au déploiement du HD ;

Un point sera fait au prochain conseil répond Frédérique Puissat.

Certaines communes sont intéressées par l'installation de bornes électriques. Il convient de prévoir une réunion avec le SEDI. Joël Cavret se charge d'organiser cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40